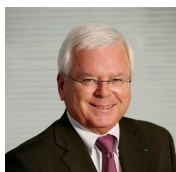


Les citoyens de notre pays souffrent. De la crise, bien entendu, dont ils ne portent pas la responsabilité mais qu'ils subissent de plein fouet. Ils souffrent du chômage mais aussi au travail. Stress, dépression, voire suicides, sont désormais légion et enfin révélés dans leur ampleur. Les usagers des services publics, eux aussi, sont en peine. Un fossé s'est creusé entre les citoyens et l'Etat, en raison notamment d'une complexité croissante de la loi et de l'inflation des changements législatifs. Les fonctionnaires également sont touchés au cœur même de leur travail et de leur rôle. Le rapport du Médiateur de la République publié en février 2010 le souligne : « *ils peinent à appliquer la loi, à comprendre la finalité de leur action. Se considérant comme de simples pions dans un système qui les dépasse et leur impose sa force d'inertie* ». Jean-Paul DELEVOYE, Médiateur de la République, indique dans son édito : « *des deux côtés [de l'usager et du fonctionnaire] un sentiment de fragilité et d'isolement [qui] ne laisse en partage que la souffrance.* »

En effet, la charge est lourde et continue contre le service public qui ne parvient plus à assumer ses missions et son rôle social. La révision générale des politiques publiques (RGPP) va bon train dans le seul objectif de gagner des points de productivité, notamment en ne remplaçant qu'un agent sur deux partant à la retraite pour, *in fine*, réduire la dette de l'Etat. En outre, la précipitation avec laquelle s'effectuent les "réformes" ne permet ni de s'adapter ni de garder des repères. Ainsi les relations entre agents et usagers se dégradent-elles. Si d'aucuns avaient le projet de détruire le lien entre les citoyens et les services publics, ils ne s'y prendraient pas autrement ! La mise en place de la REATE (Réforme de l'administration territoriale de l'Etat) accentuera encore ce sentiment de perte de repères et d'assèchement des moyens au service des usagers. Sa finalité a été annoncée lors du Conseil des Ministres du 9 décembre 2009 : la suppression de 100 000 postes entre 2007 et 2010.

Pourtant comment imaginer qu'au moment où la société subit une fracture de plus en plus aiguë, la paupérisation des services publics et la déstabilisation des fonctionnaires va bénéficier à l'intérêt général ? Jean-Paul DELEVOYE met l'accent sur la **nécessité de redonner du sens à l'action publique** car « *la loi n'apparaît plus comme le bouclier du plus faible contre le plus fort, mais comme une nouvelle arme aux mains du plus fort pour asseoir sa domination contre le plus faible* ». Il affirme qu'il faut « *réinventer les modalités du "vivre ensemble", ce qui ne pourra se faire sans offrir à chacun une place au sein du collectif, indépendamment de sa valeur sur le marché du travail, une place où son utilité (...) soit affirmée et sa dignité d'être humain respectée* ».

Un tel objectif nécessitera l'engagement de toutes les forces progressistes et humanistes tant le chemin à parcourir est semé d'embûches.



[Alain ARNAUD](#)
Président du CIRIEC-France

ETATS GENERAUX DES SERVICES PUBLICS

Jacques Fournier prend position dans un entretien accordé à la Ligue de l'Enseignement



Des États généraux du service public se sont tenus le 17 décembre dernier à la Mutualité de Paris. L'objectif était d'imaginer le service public du XXIème siècle, efficace et démocratique. Ce rendez-vous n'a visiblement pas rencontré le succès escompté... Comment l'expliquer ?

On constate en effet un certain essoufflement des actions, une lassitude peut-être, à mener des batailles toujours défensives et le plus souvent perdues face au rouleau compresseur de la mondialisation libérale. Il faut renouveler la problématique du service public et adopter une posture plus offensive. Le service public n'est pas simplement un pansement sur la société capitaliste. C'est l'une des voies par lesquelles on peut construire une autre société. Il faut le considérer comme une activité de production et le promouvoir comme tel dans tous les domaines où la satisfaction des besoins fondamentaux appelle une intervention collective.

Pourquoi la société civile n'est-elle pas plus sollicitée ou impliquée dans ces États généraux en particulier et dans le débat sur le service public en général ?

Ce qu'on appelle la « société civile » n'est pas une entité en soi. Elle est composée d'hommes et de femmes, d'organisations et de mouvements, civiques, sociaux, culturels, qui agissent et se confrontent. Il faut bien sûr les impliquer dans le débat sur le service public. Cette confrontation devrait permettre d'introduire dans le débat des idées neuves et de sortir du schéma un peu rebattu des présentations traditionnelles. Elle devrait à mon sens déboucher sur un renouvellement de la culture du service public. Notre modèle est, au moins en partie, encore trop marqué par une conception tutélaire, protectrice, voire autoritaire du service public, alors qu'aujourd'hui se dégagent dans la population des aspirations nouvelles, d'autonomie, de diversité, de participation dont il faut tenir compte.

Que peut-on attendre des États nationaux prévus en juin prochain ?

Je trouve que cette démarche est une très bonne chose. Il faudrait cependant nourrir ces États nationaux par une réflexion de fond, portant notamment sur les points que je viens d'évoquer. Je ne sais pas si nous en aurons la volonté et le temps, mais je le souhaite vivement.

En définitive, quelle alchimie doit-on mettre en place pour qu'une véritable vie démocratique soit possible ? Selon vous, il faut adopter une approche globale du service public, notamment au niveau territorial. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit ?

Il est vrai que l'évolution démographique, l'urbanisation, obligent périodiquement à revoir le déploiement géographique des services publics. Il y a à cet égard de gros problèmes dans les zones rurales mais aussi dans les nouvelles banlieues. Il faut attaquer cette question en prenant en compte l'ensemble des services et non chacun d'entre eux séparément. Je pense par exemple qu'en zone rurale un service comme la poste peut être un foyer de regroupement pour d'autres activités de service public.

Une des grandes questions induites par le débat sur le service public consiste à définir les biens communs qui justifient un tel service. L'eau est de plus en plus citée comme devant être gérée en tant que telle. Or, on connaît la mainmise des opérateurs privés dans les villes et agglomérations... L'État et les collectivités n'ont-ils pas un rôle majeur à jouer pour reprendre à leur compte la gestion de l'eau ?

L'exemple de l'eau est un bon exemple. Elle répond à un besoin fondamental et c'est un bien public par excellence. Dans ce domaine comme dans d'autres, éducation, santé, énergie, transports, etc, il me paraît indispensable que l'activité économique soit organisée d'une manière différente de celle qui résulterait simplement du fonctionnement du marché capitaliste. L'organisation de la satisfaction des besoins incombe à la collectivité publique. Mais cela ne signifie pas nécessairement que la collectivité doive tout faire. La question fondamentale est de savoir qui décide de l'organisation à mettre en place et des règles à respecter. Le problème pour l'eau n'est pas de savoir si telle ou telle ville la gère elle-même en régie ou la confie à une société privée à travers une concession de service public. Je n'exclue pas systématiquement la participation d'opérateurs privés. Ce qui importe à mon sens, c'est qu'il y ait bien un pilotage, des règles du jeu, des obligations imposées, une égalité à assurer entre les bénéficiaires des prestations...

Une vision globale du service public implique que celui-ci soit pensé au niveau européen. Or, la notion même de service public ne fait pas consensus entre les États. La Commission européenne distingue d'ailleurs les SIG et les SIEG... Un service public européen semble difficilement envisageable...

La construction européenne se fait entre des pays qui ont des cultures et traditions différentes, des forces politiques de droite ou de gauche, des personnes plus favorables au régime libéral et d'autres à une intervention publique. J'ai l'habitude de dire que l'Europe est un combat. Il faut se battre pour faire prévaloir au niveau européen les idées concernant le service public. Cette bataille doit être menée, à mon sens, dans trois directions. Premièrement, il faut rééquilibrer la construction européenne ; l'Europe doit avoir deux moteurs, non seulement la concurrence, dont elle se délecte, mais aussi l'intérêt général qu'elle oublie trop souvent. Deuxièmement la séparation tranchée que l'on a établie entre service d'intérêt économique général et service d'intérêt général tout court ne me paraît pas satisfaisante. L'Europe doit avoir une approche globale du service public. L'intervention d'une directive sur ce sujet et la prise en compte du service public dans l'organisation même de la Commission européenne me paraissent souhaitables. Enfin, troisièmement, il faut encourager la coopération entre les services publics des différents pays plutôt que la concurrence entre eux. Ceci peut effectivement déboucher sur certains types de services publics européens comme il en existe déjà. Dans le domaine de l'éducation par exemple.

Comme vous le savez j'ai une certaine expérience du transport ferroviaire : je préfère un Eurostar associant les chemins de fer britanniques, belges et français, plutôt que l'organisation d'une concurrence sauvage qui verrait ces compagnies se battre pour bénéficier des horaires plus favorables en délaissant les autres.

[Jacques Fournier](#)

Ancien Président de la SNCF - Président d'honneur du CIRIEC-France



Dans un précédent numéro des *Brèves*, nous abordions les relations entre syndicalisme et économie sociale, dans une approche historique et à travers différents exemples nationaux. Nous mettons en évidence le fait que la liste des expériences syndicales pourrait être longue, mais que cette énumération gagnerait en intérêt si une recherche était conduite, permettant un compte-rendu exhaustif et évaluatif des raisons des succès et des échecs. En effet, dans le monde, les initiatives économiques des syndicats, dans le champ de l'économie sociale, sont nombreuses et mal connues ; elles revêtent de multiples formes et obtiennent des résultats très variables en fonction des contextes historiques, économiques et sociaux, mais aussi de choix idéologiques propres à chaque organisation. Aujourd'hui, notre modeste contribution se limitera à signaler quelques réalisations dont nous avons connaissance au Portugal.

L'exemple du Portugal est intéressant, à bien des égards. (Rappelons que deux organisations y dominent le mouvement syndical : la Confédération Générale des Travailleurs CGT-P) et l'Union Générale des Travailleurs (UGT-P). Comme leurs homologues espagnoles, ces organisations ont vécu, jusqu'à une période récente, dans une grande proximité à l'égard des partis politiques, le communiste pour l'une, le socialiste pour l'autre). Les activités économiques des syndicats portugais visent à offrir à leurs adhérents des services à des conditions avantageuses et quelquefois exclusives et, par là, à les fidéliser. La plupart de ces activités sont le fait de syndicats professionnels nationaux ou régionaux qui, dans la tradition syndicale portugaise, disposent d'une grande autonomie. Elles sont généralement réalisées au travers de coopératives, associations ou fondations directement liées aux syndicats ; mais elles peuvent également être déléguées à des entités extérieures. D'une manière générale, les syndicats ont des relations anciennes et étroites avec le mouvement coopératif. Cela est moins vrai des mutuelles qui se sont principalement développées dans les activités libérales.

Quelques exemples :

- Le Syndicat des employés de banque de l'UGT-P a créé son propre système de santé, le SAMS. Outre le conventionnement de praticiens et d'établissements de santé, il offre à ses adhérents l'accès à ses propres dispensaires et hôpitaux. Certains de ces établissements sont parmi les meilleurs du pays. C'est le cas de son hôpital général de Lisbonne dont la conception du plateau technique a fait l'objet, en son temps, d'une collaboration avec l'Institut Mutualiste Montsouris de la Mutualité Fonction Publique française, au travers de l'Institut de Coopération Sociale Internationale qui s'est fortement investi au Portugal dans les années 80 – 90. Le SAMS dispose également de 5 cliniques à la périphérie de Lisbonne, de 15 autres dans les régions, d'une résidence médicalisée pour personnes âgées, de centres pharmaceutiques, optiques,...

Ce syndicat - l'un des plus importants de l'UGT-P – a créé également un réseau de magasins coopératifs (COOPBANCARIOS), dont un important centre commercial au centre de Lisbonne, ainsi que des résidences de vacances. Cette coopérative est née dans le contexte des années 70 qui a vu l'éclosion d'un important mouvement coopératif dans tous les secteurs de l'économie nationale. Il s'agissait alors de proposer aux membres des biens et services dans les meilleures conditions de qualité et de prix.

- Le Syndicat des agents de la fonction publique (SINTAP) propose à ses adhérents un ensemble de services : assurance, vacances, carte d'achats,...
- La Fédération des enseignants (FENPROF) a également développé une importante activité de services aux adhérents. Elle leur propose en particulier un complément retraite. Par ailleurs, la Fédération nationale des syndicats de l'éducation diffuse auprès de ses adhérents une carte de crédit couplée avec un fonds de pension.
- Au niveau de l'UGT-P et de plusieurs de ses organisations sectorielles (banque, assurance), l'on peut citer l'expérience réalisée dans le domaine de l'assurance. Depuis 1996, elles sont parties prenantes d'une société d'assurance-dommages créée en partenariat avec EURESA Holding, les sociétés d'assurances mutualistes P&V (Belgique), MACIF (France), UNIPOL (Italie)... et plusieurs organisations portugaises de l'économie sociale. Dénommée EuresaP, à l'origine, cette société a ensuite pris le nom de SAGRES. Depuis 2009, MACIF-Portugal a pris le relais en position majoritaire et a récemment accueilli la CGT-P parmi ses actionnaires.
- A l'instar de la MACIF, plusieurs entreprises françaises de l'économie sociale, qui ambitionnent de s'implanter au Portugal, s'efforcent d'obtenir la coopération des syndicats portugais. C'est le cas aujourd'hui, par exemple, du Groupe CHEQUE DEJEUNER dont la récente création de la filiale portugaise s'est réalisée en concertation avec les syndicats et la plupart des organisations portugaises de l'économie sociale.

D'autres exemples pourraient être donnés. La démarche des syndicats portugais est, en matière d'activité économique, assez proche de celle de leurs voisins espagnols. Elle s'inscrit dans une conception de syndicalisme gestionnaire dont la traduction pratique a varié selon les périodes (Rappelons-nous, par exemple, la collectivisation des entreprises par les syndicats espagnols pendant la guerre civile). Au Portugal, comme en Espagne, ces expériences ont connu des succès variables. Certaines ont échoué. D'autres ont échappé au contrôle de leurs promoteurs. Les plus pérennes sont, apparemment, celles qui ont su s'adapter à l'évolution des attentes des adhérents et à l'évolution des marchés et, surtout, celles qui se sont dotées de systèmes de gestion où le professionnalisme des dirigeants compte autant que leurs qualités militantes.

Aucune étude significative n'a été réalisée sur le sujet, alors que les relations entre le monde syndical et l'économie sociale ont, dans la plupart des pays, façonné le modèle social (S'agissant de la France, qu'aurait été le système mutualiste sans l'intervention syndicale ?) Une recherche approfondie, sinon exhaustive, ne serait pas un simple exercice intellectuel au moment où syndicalisme et économie sociale sont confrontés à la même interrogation vitale : « Comment s'adapter sans abandonner les principes fondateurs ? » Et s'ils avaient des réponses communes à mettre en œuvre ?

[Marcel Caballero](#)

Vice-président du CIRIEC-France

ACTUALITE

LA REPRESENTATIVITE PATRONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE



La question de la représentativité patronale de l'économie sociale va-t-elle être enfin tranchée ? L'Usgeres (Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) a décidé de faire trancher la question de la reconnaissance de sa représentativité patronale, question récurrente depuis les résultats significatifs obtenus par les listes présentées à l'occasion des deux dernières élections prud'homales (pour mémoire, près de 20 % en 2008).

En l'absence de réponse de la DGT (direction générale du travail), à l'évidence embarrassée, à qui l'Usgeres avait demandé explicitement une reconnaissance (légitime) de son poids syndical via une présence dans les instances de dialogue social, les instances de l'Usgeres, face aux tergiversations rencontrées, ont décidé de saisir le Conseil d'Etat pour faire reconnaître sa représentativité.

L'Usgeres estime que les scores électoraux obtenus devraient lui permettre d'obtenir trois sièges dans les instances nationales : commission nationale de la convention collective, conseil supérieur de la prud'homie et conseil d'administration de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

L'Usgeres souhaite également pouvoir siéger au sein du Conseil économique, social et environnemental.

A suivre... L'Affaire est d'importance.

(In Miroir Social – www.miroirsocial.com)

Jackie Lesueur

PDG honoraire de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires

USGERES et Pôle Emploi : partenariat pour les métiers de l'ESS

Avec 160 000 employeurs, plus de 2,25 millions de salariés, et un nombre d'emplois en progression de 10% depuis 2000, le secteur de l'économie sociale maintient sa croissance malgré la crise économique, et a capacité à générer des milliers d'emplois dans les années à venir. A travers ce partenariat, l'Usgeres et Pôle Emploi mettent en place des mesures concrètes pour soutenir l'emploi dans l'Economie sociale. « Le secteur de l'économie sociale et solidaire est un secteur porteur et dynamique qui recrute. Face à un tel vivier d'emplois, cet accord vise à soutenir et développer les formations, à valoriser les offres et aider les entreprises dans leurs besoins en main d'oeuvre.

« *Pôle emploi soutient ainsi le recrutement de publics cibles et apporte un appui aux entreprises engagées dans des démarches de diversité* » déclare Christian Charpy, Directeur général Pôle emploi. « *En signant cette convention de partenariat avec Pôle emploi, l'Usgeres s'engage à optimiser les liens entre les demandeurs d'emploi et l'économie sociale, à favoriser un emploi de qualité dans le respect de la diversité, prioritairement auprès des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi* » souligne Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

1^{ère} REUNION DE L'INTERGROUPE EUROPEEN SUR LES SERVICES PUBLICS

L'intergroupe du Parlement européen sur les services publics a tenu sa première audition à Bruxelles sur le nouvel article 14 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Une centaine de représentants de parties prenantes ont débattu de la portée et du contenu à donner à cette nouvelle base juridique du Traité sur les services publics à l'issue de l'audition de représentants de la Commission européenne, du Comité des Régions, du Comité économique et social européen et d'un réseau de collectivités locales.

Quel contenu donner à cette nouvelle base juridique? Quelle relation avec les autres dispositions du Traité? En réponse à quel besoin de sécurité juridique et selon quel calendrier ? Autant de questions qui ont structuré les échanges entre les Députés membres de l'intergroupe, les parties prenantes et les orateurs.

Un document de consultation a été diffusé auprès des parties prenantes.

Laurent Ghekiere

Collectif SSIG (<http://www.ssig-fr.org>)

POINTS DE VUE

Economie sociale et entrepreneuriat social

Contribution à un débat nécessaire

Dans les *Brèves* de février, nous commentons la *Lettre ouverte* de [Hugues Sibille](#) par laquelle il souhaitait provoquer un débat en affirmant que l' « *entrepreneuriat social peut permettre de rénover et faire reconnaître une économie sociale sans rivage* ». Les réactions n'ont pas tardé. Nous proposons nous-mêmes que les concepts soient clairement définis avant de s'aventurer plus avant dans un débat qui risquait de tourner au dialogue de sourds. Depuis, des avis autorisés se sont manifestés. [Marcel Hipszman](#), dans *La Lettre de l'Economie Sociale* a répondu clairement à la question : « *De quoi l'entrepreneuriat social est-il le nom ?* » en estimant que « *les intentions sont excellentes mais que... le diable est dans les détails* ». A son tour, [Jean-François Draperi](#) apporte sa contribution dans la *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*. Nous la publions, avec son autorisation, en précisant que le CIRIEC-France n'a pas qualité pour prendre parti ; son rôle, en tant qu'organisme de recherche et d'information, est d'encourager et de faire circuler la parole.

« **L'**entrepreneur social fait irruption dans le(s) monde(s) de l'économie sociale et de l'économie solidaire. On ne peut que se féliciter qu'un nouvel acteur reprenne l'essentiel des valeurs de l'ESS et revendique cette filiation. C'est notamment au travail réalisé, dans l'ombre, depuis plus de trente ans par les acteurs de l'économie sociale que l'entrepreneuriat social doit une partie de son identité. Il ne faut toutefois pas se méprendre. Cette reconnaissance s'explique aussi et surtout par l'investissement de forces économiques, sociales et politiques nouvelles: des universités américaines et de grandes écoles, des entreprises multinationales, leurs fondations, de grands cabinets de consultants, des Etats se mobilisent pour le soutenir et répondre à la soif légitime de sens au travail revendiqué par la jeunesse et particulièrement par les élèves ayant suivi de longs cursus dans des écoles souvent prestigieuses. C'est la conjonction entre une bonne idée – celle de promouvoir une économie en vue de servir la société et non de verser des dividendes – et un ensemble d'acteurs économiquement et politiquement puissants qui explique l'ascension de l'entrepreneuriat social.

Dans l'effervescence du moment et la confusion qu'elle suscite au sein d'une économie sociale divisée et incapable de communiquer clairement à l'extérieur, il faut souligner l'intérêt majeur à se rencontrer et à échanger. La condition d'un bon échange est la reconnaissance réciproque de l'ESS et de l'entrepreneuriat social. Forte de deux siècles d'histoire, l'ESS peut en effet contribuer à éclairer les pas des entrepreneurs sociaux. Qu'a-t-elle à leur dire ? Beaucoup sans doute, et notamment :

- **La finalité de l'économie sociale est l'émancipation de tous.** C'est cette finalité qui permet de comprendre son projet fondateur d'être une économie au service de l'homme en général.

- **Son action est collective: c'est le groupement de personnes qui constitue le trait commun de ses entreprises** et qui la différencie à la fois de la petite entreprise et de la société de capitaux. Elle prolonge fréquemment la première en lui permettant de coopérer et de mutualiser des moyens... et s'oppose souvent à la seconde précisément parce que le pouvoir des personnes selon le principe « Une personne, une voix » qui la fonde est incompatible avec le pouvoir détenu par les actionnaires. Sur ce point, comme disait Gide, elle ne fait pas confiance à la seule liberté de décision de l'entrepreneur ou de l'actionnaire. Le sociétariat n'est pas le partage du capital ni la seule acceptation des actionnaires de ne pas rémunérer leur capital, il est émancipateur.

- **Les bénéficiaires de son action sont aussi sociétaires**, selon le principe de la double qualité. Les populations qui constituent ses bénéficiaires – clients, usagers, consommateurs ou travailleurs – sont également ses adhérents, associés, sociétaires. C'est à cette condition que l'on peut parler d'émancipation de tous, dans la mesure où seule la double qualité permet d'éviter la dépendance dans laquelle se trouvent fréquemment enfermées les personnes qui ont besoin d'être secourues. Plus précisément, la double qualité permet au travailleur de doubler sa qualité de salarié de celle de co-entrepreneur et au consommateur de considérer les biens et services non seulement comme des marchandises, mais également comme des produits de la nature et du travail. Elle évite la dette que ne manquent pas de contracter la philanthropie et la marchandisation que risque d'engendrer le social business.

Bien sûr, ces trois termes, émancipation, groupement de personnes, double qualité, peuvent être mis en oeuvre de multiples manières, dans des cadres plus ou moins contraints, dans des contextes plus ou moins favorables et, conséquemment, de façon plus ou moins aboutie. De ce point de vue, l'essentiel, c'est d'abord de défendre les formes de solidarité durables déjà acquises : les statuts des groupements de personnes, les principes démocratiques, la solidarité qui s'exerce dans les réserves impartageables, la révision coopérative, le principe même de l'excédent de gestion, etc., statuts dont ont besoin les entrepreneurs sociaux pour mettre en oeuvre leurs convictions humanistes. L'essentiel, c'est ensuite de trouver de nouvelles voies à l'émancipation dans un contexte d'inégalités qui continuent de s'accroître et dans un monde qui poursuit la destruction de son cadre de vie. Nous parions que les entrepreneurs sociaux trouveront ces voies.

Comme elle l'affirme depuis ses origines, l'ESS répond aux besoins sociaux non ou mal satisfaits, mais non sans innover et sans se donner les moyens de changer la nature même des besoins sociaux ».

[Jean-François Draperi](#)
Rédacteur en chef de la *RECMA*



Un édifice à défendre

Très souvent fondées avec ou par des humanistes, les entreprises de l'économie sociale illustrent leur conception de la société. Les théoriciens, les partisans et les acteurs légitimes de cette économie se retrouvent toujours pour souligner l'importance des valeurs humaines. Cette position collective est naturellement critique d'une culture des chiffres par trop prétorienne. Et ce, même si nul ne conteste que toute institution nécessite saine gestion et juste organisation. Pourtant l'influence des mouvements de pensées humanistes au sein de l'économie sociale reste diffuse. En ces temps mouvementés où la recherche du profit voudrait prendre le pas sur le respect de l'être humain, chacun doit bien prendre la mesure du risque qui découlerait d'un renversement de situation. La vigilance de tous les acteurs de l'économie sociale ne doit donc pas se relâcher. Préserver l'équilibre entre éthique et économique à travers le prisme des valeurs humanistes doit demeurer un objectif essentiel. L'exemple doit même permettre d'en faire un élément pertinent de débat. Car à l'inverse les tentatives du système capitaliste d'influer sur l'économie sociale existent. Leur victoire pourrait signifier la fin du projet économie sociale d'une société plus juste et meilleure, d'une société où l'homme est plus responsable. Au bout du compte, le rappel régulier et la formation continue des acteurs bénévoles, des militants, des salariés et des managers aux valeurs de l'économie sociale importent donc au plus haut point sous peine de voir celles-ci se déliter lentement, sûrement et inexorablement. Et d'ailleurs face à une économie sans cesse plus débridée, l'heure n'est-elle pas venue de rassembler toutes les convictions individuelles et collectives opposées à certains poncifs de notre système économique : "profit à tout crin", "peu d'importance accordée aux hommes", "bureaucratisme rampant" (sous prétexte de transparence), etc ? L'union de tous ceux qui répondent "non" aux fadaises du productivisme et à la surexploitation des ressources de la planète comme à celle des humains, ne constitue-t-elle pas une nécessité ?

Un projet de société permanent

Le seul véritable réalisme économique n'est-il pas celui de bâtir une économie au service des hommes et non pas au bénéfice d'une poignée d'entre eux ? Le seul réel besoin n'est-il pas de constituer une société faite d'hommes suffisamment solidaires plutôt que de bâtir au fil du temps une société où l'oligarchie serait triomphante ? Les partisans de cette dernière se rendent-ils même compte de la tristesse de cette situation où solitude et rapports de forces deviennent la règle quotidienne ? Les propos d'acteurs engagés en faveur des idées de l'économie sociale comme ceux de Claude ALPHANDERY (livre blanc 2009-2010) Jean-François DRAPERI, voire même Edgar MORIN ne nous y invitent-ils pas ? Ne prolongent-ils pas le courant de pensée humaniste réaffirmé au sortir de la seconde guerre mondiale ? Et de cette veine respectueuse des êtres humains, est-il possible de réentendre par association d'idées ces paroles de René CASSIN prononcées aux Nations Unies avant le vote pour l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1) : « c'est parce que la guerre a été une guerre des droits de l'homme que la paix doit être aussi, d'abord, la paix des droits de l'homme ». Et pour les pro-capitalistes américains... itou de l'engagement de Madame Théodore ROOSEVELT.

Evidemment ce rappel n'est pas un hasard. Il veut nous servir à pointer ce rabâchage de « la guerre économique », notre guerre d'aujourd'hui. Nous y sommes tous. Un jour contre les Polonais, un autre contre les Espagnols, encore un contre les Anglais et puis, contre les Coréens, les Marocains, les Chinois, les Américains, les Indiens les...les...les ...! Stop ! Est-il donc besoin de confondre fusils et armées avec écrans publicitaires et entreprises ? Ne devrions-nous pas crier gare aux propos trop excessifs ? Si la métaphore peut faciliter la compréhension, sa répétition ne nous conduirait-elle pas au moins de l'espèce, sur le chemin d'une illusion perverse ? Pourquoi vouloir nous persuader de l'existence d'ennemis, là où il n'y a que concurrence. Ce discours n'est-il pas insidieux ? Ne va-t-il pas encourager des pratiques de plus en plus guerrières ? Et finalement nourrir une culture d'un vocabulaire belliqueux ne sous-tend-il pas en définitive une idéologie ? Celle de la volonté de domination, celle du va-t-en-guerre ? Est-elle utile au bonheur de l'homme ? Certes aujourd'hui il ne s'agit encore « que » de batailles commerciales, mais demain celles-ci ne pourraient-elles évoluer plus rudement ? N'y-a-t-il pas quelque péril à oublier tous les conflits dont l'origine fut compétition économique et volonté de leadership ? Pourquoi l'économie capitaliste contemporaine vulgarise-t-elle cette conception quasi militaire de l'économie ? Pour obtenir symboliquement toute l'obéissance nécessaire de ses acteurs y compris lorsqu'ils en sont jetés ?

Une réponse préventive et sociétale

Et si sur ce chapitre de l'économie, nous avons à nous poser la question d'une économie différente ? Et si une des réponses possibles était celle de l'appui à prodiguer à l'économie sociale ? Puisque économie et politique sont si étroitement liées et puisque nous sommes en Europe, ne devrions nous pas nous questionner sur l'utilisation des outils les plus fidèles à la volonté européenne de paix et de bien-être de ses habitants ? Et par exemple à l'emploi d'une économie qui sait servir avec pertinence l'activité dans les territoires. Ne faudrait-il pas alors nous pencher sur cette économie sociale pour modifier cette vision inutilement guerrière de l'économie ?

Le projet politique et philosophique de l'économie sociale qui met l'homme au centre de ses préoccupations et l'économie au service de l'homme, établit le principe d'un homme égale une voix, prend en considération l'intérêt collectif (1), ne répond-il pas par nature à une ligne de pensée chère à tous les citoyens : celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle qui donne à prendre en compte non seulement les libertés publiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels (2) ? Tout ce vers quoi finalement tend l'économie sociale.

Et pour conclure, ce questionnement ne contient-il pas déjà en lui-même les réponses ? Ne nous conduit-il pas naturellement à favoriser une économie humaniste ? Et donc en ce cas à favoriser la diffusion des principes et des règles de l'économie sociale ? Nos Sociétés ne peuvent-elles donc plus rapidement courir cette aventure régénératrice de ses modes de fonctionnement socio-économiques avec l'objectif de faire bouger les référentiels d'évaluation dans un sens plus favorable à l'intérêt général ? Nous pouvons raisonnablement le croire comme à la chance qu'il y aurait de se saisir au mieux de l'économie sociale pour en faire partager au sein de l'Union Européenne les bonnes pratiques et influencer au mieux sur le cours de notre époque.

HUGUES SIBILLE INTERPELLE LE DEPUTE VERCAMER

La disparition de la Délégation interministérielle à l'économie sociale suscite de nombreuses réactions. Toutes négatives. Dans une lettre au député Francis Vercamer, chargé d'une mission sur l'économie sociale, [Hugues Sibille](#) résume en quelque sorte le sentiment général. Il déplore la disparition de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale et le rattachement du Conseil Supérieur de la Coopération à la Sous-direction en charge de l'exclusion sociale. « *En tant qu'ancien Délégué Interministériel, ayant eu en charge le Secrétariat du Conseil Supérieur de la Coopération et aujourd'hui Vice-Président du Crédit Coopératif et Président de l'IDES* »... « *je suis choqué par cette disposition. Les coopératives sont des entreprises de marché et doivent être traitées comme telles. Les problèmes financiers, juridiques, fiscaux qu'elles ont à traiter ne sauraient ressortir d'une Sous-direction de la lutte contre la pauvreté* »

Il plaide pour un rattachement à une Direction du Ministère de l'Economie et des Finances.

L'Europe au secours de la Grèce, une démarche désintéressée ?

La Grèce affiche un déficit budgétaire impressionnant : 12,7% pour 2009, soit bien plus que les 3% prévus dans le Pacte de Stabilité et de Croissance. Elle met donc la zone Euro et la situation économique des autres Etats membres sous pression. A situation d'urgence, réponse d'urgence... Les 27 se sont réunis à Bruxelles sous la Présidence d'Herman Van Rompuy. Le but ? Etablir un plan de sauvetage.

La « solidarité » dites-vous ?

Pour bénéficier du soutien des autres pays européens, la Grèce va devoir adopter un plan d'austérité drastique. Parmi les mesures envisagées : réformes fiscales et lutte contre la fraude, recul de deux ans de l'âge du départ à la retraite d'ici à 2015 et réduction sévère des dépenses dans la fonction publique.

Nous regrettons que la priorité de l'Europe consiste à rassurer les investisseurs et stabiliser le cours de l'Euro par essence volatile et spéculatif, alors que le développement d'une stratégie économique et sociale au bénéfice de tous les citoyens piétine.

Nous le déplorons car nous savons que 80 millions de personnes en Europe vivent actuellement en situation de précarité. Dans ce contexte, et qui plus est, dans le cadre actuel de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est-il réellement opportun d'utiliser de vieilles recettes qui ont montré leurs limites ? Il nous semble que le passé a déjà démontré que promouvoir la croissance économique à tous crins, les réductions des dépenses publiques et des budgets sociaux etc. n'était pas la panacée.

Un changement de paradigme est nécessaire. Car seul un modèle de société novateur permettra à l'Europe de préserver à moyen et long terme les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif décidé à Lisbonne en 2000 de parvenir à « une nouvelle économie sociale de marché durable, une économie plus intelligente et plus verte, dans laquelle notre prospérité proviendra de l'innovation et d'une meilleure utilisation des ressources, et dont le principal moteur sera la connaissance ».

[Lydie Gaudier](#), Directrice des projets de Pour la Solidarité
lydie.gaudier@pourlasolidarite.eu

Vers une agence, à forme coopérative ou mutualiste, dédiée aux emprunts des collectivités territoriales ?

Dans son [avis "Projet de loi de finances pour 2010 : Relations avec les collectivités territoriales"](#) fait au nom de la commission des lois, le sénateur UMP [Bernard Saugey](#) rappelle, que depuis début 2009, de nombreuses associations d'élus locaux ont fait part au gouvernement de leur volonté de "renforcer très substantiellement" le financement des collectivités territoriales par le biais d'emprunts désintermédiés et syndiqués sur le marché obligataire. Et ce dans des conditions comparables dans leur principe aux titres obligataires émis par l'Etat. Selon l'avis, globalement, de tels emprunts désintermédiés représentent aujourd'hui 3 % de l'encours total de la dette locale.

Le rapporteur souligne qu'il a été proposé, notamment par l'Association des communautés urbaines de France, "de créer un outil commun à l'ensemble des collectivités territoriales afin de limiter les coûts de syndication et la complexité juridique des montages actuels qui génèrent, de fait, des conditions de financement équivalentes à celles d'un financement intermédié". Une agence publique de financement ad hoc, chargée de procéder à des émissions obligataires groupées et spécifiquement dédiée à cette tâche, devrait donc être créée. Selon les associations d'élus, elle pourrait être opérationnelle à l'automne 2010 et permettre de lever 5 milliards d'euros, note le sénateur.

Pour que cette agence soit pleinement conforme au principe de libre administration des collectivités territoriales, les représentants des collectivités territoriales souhaitent : "qu'elle soit **non contraignante** (les collectivités n'auraient pas l'obligation d'y recourir) et **indépendante de l'Etat**".

Selon le rapporteur, "cette proposition a été accueillie favorablement par le gouvernement", le premier ministre ayant sollicité "la direction générale des collectivités territoriales (DGCL), la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) pour qu'elles étudient, avec les représentants des élus, les conditions juridiques et techniques de mise en place d'un tel véhicule financier". L'Agence France Trésor (AFT) s'est, au cours de l'été 2009, également associée à ce projet, indique Bernard Saugey.

Pour qu'un tel projet puisse réussir, l'agence devra obtenir "une notation particulièrement favorable" (de manière optimale, la même notation que l'Etat : AAA). Pour ce faire, de nombreuses garanties devront être mises en place. Le statut juridique de l'agence est également un élément important à prendre en compte, il devra être "à la fois adapté aux besoins et aux spécificités des collectivités, et suffisamment sécurisé pour attirer les investisseurs". Le sénateur rappelle que le statut d'établissement public local sui generis²⁸ avait donc été privilégié dans un premier temps. Mais la nature du véhicule financier visé requiert plutôt à choisir le statut d'**établissement bancaire**. Ainsi, "**une formule de droit privé, coopérative ou mutualiste, pourrait donc finalement être retenue**", note-t-il.

[Rémy Laurent](#)

<http://blog.demain-ecosociale.org>

[Pour lire l'avis : ici](#)

TRAVAUX DU CIRIEC

DINER DEBAT DU CIRIEC-France

La loi H.P.S.T. peut-elle rendre efficace le système de santé ?

Le CIRIEC-France invite à en débattre

Lundi 22 mars 2010
A 18h30 au Cercle Républicain,
5, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

avec

[Pascal Beau](#)

Directeur
Espace Social Européen

[Etienne CANIARD](#)

Membre du Collège
de la Haute Autorité de Santé

[Edouard COUTY](#)

Conseiller Maître à la Cour des Comptes
Ancien Directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins au Ministère de la santé

Cette manifestation sera suivie d'un dîner dans les **Salons du Cercle Républicain** au cours duquel les participants pourront échanger avec nos conférenciers.
Afin de confirmer votre intention de participer ou votre indisponibilité, veuillez cliquer sur le lien suivant :
[répondre à l'invitation](#)

RECHERCHE POUR LE PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen a confié au CIRIEC une recherche européenne sur [« Les interrelations entre les Fonds structurels et la fourniture de services d'intérêt général et de services d'intérêt économique général et le potentiel de fourniture de services transfrontaliers »](#)

La direction internationale du CIRIEC a demandé au CIRIEC-France de prendre en charge la partie française de la recherche. Elle sera réalisée par le groupe de recherche « Services publics – entreprises publiques », animé par le professeur [Philippe Bance](#), de l'Université de Rouen, dans le cadre du laboratoire de recherche CARE.

philippe.bance@univ-rouen.fr

SEMINAIRES CIRIEC-France / ESCEM

En application de l'accord de coopération conclu entre le CIRIEC-France et la Chaire d'économie sociale et management de l'ESCEM (Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers), une première série de séminaires sera réalisée entre avril 2010 et mars 2011 sur les pratiques managériales dans les organismes de l'économie sociale. Le premier séminaire se déroulera à Paris, le 13 avril 2010. Il sera animé par François Silva, Denis Sibony et Alexandre Michentef, de l'ESCEM et Alain Arnaud, président de la Mutualité Fonction Publique, de la Banque Fédérale Mutualiste et du CIRIEC-France.

Inscriptions : amichentef@escem.fr

28ème CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC Berlin (16-19 mai 2010)

Le prochain congrès du CIRIEC portera sur le thème "**L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable**". Il démarrera le dimanche 16 mai 2010 et les sessions se dérouleront sur deux jours ; le mercredi matin 19 mai sera consacré à la visite d'entreprises afin d'illustrer les thèmes traités lors du Congrès.

Des séances plénières encadreront le Congrès en offrant des discussions sur l'économie publique et sociale dans la crise financière, les perspectives en matière d'emploi et les valeurs et éthique pour un développement soutenable. Les travaux en ateliers traiteront de l'économie publique et sociale, notamment sous l'angle de son financement, comme facteur de stabilisation du marché de l'emploi, comme partenaire d'un développement environnemental durable, ainsi que ses responsabilités en matière de formation et d'éducation.

<http://www.ciriec-congress.org/fr/page-d-acceuil>

Collection des working papers du CIRIEC

Les Working Papers ou cahiers de recherche du CIRIEC sont essentiellement destinés à diffuser rapidement des contributions issues des travaux en cours au sein des Commissions scientifiques et Groupes de Travail.

Ils accueillent aussi des contributions de recherche de la part des membres du réseau scientifique du CIRIEC ou issus de travaux réalisés sous l'égide des Sections nationales du CIRIEC.

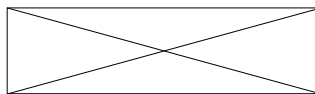
Les cahiers de recherche sont publiés dans une des trois langues officielles du CIRIEC (allemand, anglais, français) sous la responsabilité du Conseil scientifique international qui a mandaté comme éditeurs scientifiques Fabienne Fecher, Rafael Chaves et Gabriel Obermann.

Pour tout renseignement en vue d'une proposition de publication, s'adresser au secrétariat international du CIRIEC : ciriec@ulg.ac.be

Titres disponibles :

WACKERBAUER J.	The Water Sector in Germany
KLIEN M./LOSER P.	Austrian Waste Sector
KLIEN M.	Water Services in Austria
LOSER P.	Austrian Local and Regional Public Transport
COLLIGNON A./ GATHON H.-J.	Management of water services in Belgium
COLLIGNON A./ GATHON H.-J.	La gestion des services d'eau en Belgique

LA SERNA C.	The reflexive assembly. Embryo of a virtuous circle in evaluating the cooperative social economy
RUIZ CAÑETE O./DIZY MENÉNDEZ	The Water Sector in Spain
BAUBY P.	The French system of water services
DJEMACI B.	Public waste management services in France. National analysis and case studies of Paris, Rouen and Besançon
BARDELLI L./ ROBOTTI L.	The Water Sector in Italy
TARSIM A.	L'efficience du secteur ferroviaire européen : Analyse stochastique des effets de la réforme et de la qualité des services
OSCOLATI F./ZATTI A.	Local Public Transport in Italy: The Long and Tortuous Way of a Tentative Reform
RICHEZ-BATTESTI N./ORY J-N/ GIANFALDONI P .	Quelle gouvernance partenariale dans les banques coopératives françaises ? Marché, réseau et proximité
NICOLAU I./ SIMAENS A.	Strategic Management in Social Economy - an overview of Social Solidarity Cooperatives in Portugal
VAESKEN P./ ZAFIROPOULOU M.	Economie Sociale : une pratique de régulation territoriale
ARCHAMBAULT E.	L'économie sociale en France dans une perspective européenne
PRENDERGAST K./ BYRNE N./WARD M.	An analysis of the relationship between the credit union board and the manager - The managers perspective
CHAVES R./ MONZÓN CAMPOS J.L.	The Social Economy in the European Union
CHAVES R./ MONZÓN CAMPOS J.L.	L'économie sociale dans l'Union européenne



APPEL A CONTRIBUTIONS DU CIRIEC-ESPAGNE

Le comité de rédaction de la revue [CIRIEC-ESPANA](#) a défini ses thèmes prioritaires :

- Fiscalité des coopératives.
- Financement et institutions financières de l'économie sociale dans la crise économique.
- Economie sociale, compétitivité, innovation et soutenabilité.
- Economie sociale, dépendance et publics vulnérables.
- Economie sociale et société civile.

Les propositions d'articles doivent être adressées avant le 30 mai 2010.

Autres thèmes envisagés :

- Crise économique, emploi, nouveau modèle de production et économie sociale.
- Economie sociale : travail et réseaux socio-économiques dans le nouveau contexte des TIC.
- Economie sociale, développement et pauvreté dans le monde.

Les articles devront être adressés au secrétariat de la revue : ammb@uv.es.

Les instructions pour les auteurs sont disponibles en espagnol, anglais et français sur le site internet de la revue : http://www.ciriec-revistaeconomia.es/index.php?id_pagina=4.

D'autre part, les chercheurs en économie sociale et économie publique qui ne figurent pas dans la banque de données de la revue peuvent s'y inscrire : <http://www.uv.es/uidescoop/formularioa>

[Rafael Chaves](#)

Editeur de [CIRIEC-ESPANA](#), revue de l'économie publique, sociale et coopérative.

NOS ADHERENTS INNOVENT

L'ICOSI RENFORCE SON INTERVENTION EN BULGARIE

L'Institut de Coopération Sociale Internationale intervient en Bulgarie, depuis le début des années 90, en réalisant des programmes de coopération auprès des secteurs coopératifs et syndicaux : dialogue social, insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées, formation de cadres,... Les organisations françaises de ces secteurs, membres de l'ICOSI, apportent leur concours à la réalisation de ces programmes.

La Fondation de France vient d'accorder son soutien à l'ICOSI pour la réalisation d'un nouveau programme de coopération avec le Conseil économique et social bulgare. Sont également associés à ce projet le Centre bulgare d'information et d'éducation sur l'environnement, la Confédération syndicale Podkrepa et le Think Tank européen Pour la Solidarité.

Le Crédit Coopératif lance l'option « Solidaires Ensemble » de sa Carte Agir

Le Crédit Coopératif lance la nouvelle version de sa carte bancaire solidaire : la Carte Agir « *Solidaires Ensemble* ». Sa nouveauté : permettre au porteur de faire lui-même, à chaque retrait ou paiement, et selon les modalités qu'il décide, un don à une association. Ce don vient s'ajouter à celui que la banque effectue, depuis 2002, lors de la souscription et des retraits avec la Carte Agir. Cette innovation inscrit la Carte Agir comme un moyen fort de solidarité au quotidien. Pionnier de la finance solidaire en France, le Crédit Coopératif innove grâce à l'option « *Solidaires Ensemble* » de sa Carte Agir qui répond à la demande de ses clients - particuliers porteurs de cartes et associations bénéficiaires des dons.

Désormais, avec la Carte Agir « *Solidaires Ensemble* », le porteur de la carte effectue personnellement, un don du montant qu'il a défini, à l'association partenaire de son choix, à chaque retrait et paiement. Ce don, compris entre 0,05€ et 50€, vient s'ajouter au don fait par le Crédit Coopératif de 0,06€ sur tous les retraits et 0,12 € aux distributeurs des réseaux Crédit Coopératif et Banques Populaires. La Carte Agir « *Solidaires Ensemble* » est disponible en trois modèles, sans surcoût, permettant à chacun, quelles que soient ses attentes, de faire acte de solidarité : *Carte Visa Classic Agir*, *Carte Visa Electron Agir* et *Carte Visa Premier Agir*.

Au moment de la souscription puis à tout moment, grâce son espace personnel Carte Agir accessible sur le site www.carte-agir.coop (à découvrir dès le 25 janvier), le porteur choisit une association bénéficiaire et le montant du don qu'il souhaite ; il définit éventuellement un seuil d'alerte lui indiquant qu'il a atteint la somme qu'il s'est fixée. Il lui est possible, n'importe quand, de suspendre son don personnel, sans impact sur le don que le Crédit Coopératif continue de faire au titre de la Carte Agir de base. 10 associations œuvrant dans différents secteurs – humanitaire, environnement, santé publique, action sociale – bénéficient des fonds collectés : **Action contre la Faim, Aide et Action, Aides, Fondation Energies pour le Monde, France Nature Environnement, Médecins du Monde, SOS Villages d'Enfants, Fondation Surfrider Europe, Terre et Humanisme et Unapei**. Ce sont des partenaires du Crédit Coopératif qui ainsi pérennise et amplifie leur action et permet aux détenteurs de la carte bancaire de soutenir une cause qui correspond à leurs convictions.

« La Carte Agir « *Solidaires Ensemble* » conforte la position du Crédit Coopératif de leader de la finance solidaire. Fidèle à son ambition d'« être toujours plus utile pour renforcer le pouvoir d'agir de ses sociétaires et clients », le Crédit Coopératif a développé depuis 1983, une expertise unique avec notamment une gamme de produits solidaires née de sa relation partenariale avec les acteurs de la solidarité », précise Jean-Louis Bancel, Président du Groupe Crédit Coopératif.

A LIRE

« FO ET L'ECONOMIE SOCIALE »

Le numéro de mars 2010 de *FO et l'Economie Sociale* est un hors-série : « *Mutuelles Fonction Publique de l'Etat : où en est-on ?* »

Après un bref historique, le document présente une analyse des circonstances qui ont conduit à la situation actuelle caractérisée par un fort mouvement de concentration, des politiques d'alliance et des interrogations face aux défis de la concurrence, la démographie,...

Le rôle décisif des syndicats y est clairement présenté.

rene.valladon@force-ouvriere.fr
<http://www.force-ouvriere.fr/economie-sociale>

« L'ANNEE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2010, UNE ALTERNATIVE A DECOUVRIR EN TEMPS DE CRISE »

Cet ouvrage collectif, dirigé par [Jean-François Draperi*](#), présente une analyse des tendances et des faits marquants de l'économie sociale et solidaire aux niveaux régional, national et mondial.

Après le rappel du poids économique et social des entreprises de l'économie sociale, l'ouvrage aborde le débat de fond actuel : **l'économie sociale et solidaire est-elle d'abord un régulateur social d'un système économique générateur d'inégalités ou constitue-t-elle également une alternative à ce système ?**

Des fiches synthétiques présentent aussi l'économie sociale du côté des universités : innovations d'enseignement, recherche et valorisation.

[Editions Dunod](#)

**Jean-François Draperi est maître de conférences en sociologie, directeur du Centre d'Economie Sociale Travail et Société au CNAM et rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*

Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)

Au sommaire du n° 351/ Février 2010 : « Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ». Colas AMBLARD. camblard@npsconsulting-avocats.com . « L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale ». Maurice PARODI. mparodi@collcoop.org . « Vers un modèle hybride d'organisation et de gouvernance : une alternative à la banalisation en situation concurrentielle ? » Nadine RICHEZ-BATTESTI et Philippe OSWALD. « Le rôle de l'économie sociale dans les services sociaux et de santé ». Exemple en France et au Canada. Sébastien FLEURET sebastien.fleuret@univ-angers.fr et Mark SKINNER markskinner@trentu.ca. « La mondialisation de l'économie induit-elle un gommage de l'identité mutualiste ? » Olivier BONED bonedol@creditmutuel3d.com . « Réinventer le mutualisme en COLOMBIE ». Fabio Alberto CORTES GUAVITA et Patricia TOUCAS patricia.toucas@sfr.fr.

116 pages. Le n° 23 euros. Abonnement : 80 euros. Jordane.legleye@recma.org .

« L'AGE DE FAIRE »

Mensuel, *l'âge de faire* est une source foisonnante d'informations et un lieu ouvert de débat sur les initiatives écologiques, citoyennes et solidaires. Il se définit lui-même comme un « militant utile » pour savoir, comprendre et agir.

Le journal vit grâce à ses abonnés et à son réseau de coopérateurs (personnes, associations, commerçants) qui s'engagent, tous les mois pendant un an, à acheter au moins 25 exemplaires qu'ils se chargent ensuite à revendre à leurs amis, collègues, voisins, parents,...

Le numéro de janvier 2010 comporte un cahier spécial consacré aux entreprises coopératives.

bernadette@lagedefaire.org

CATALOGUE DES PRODUITS ET SERVICES 2010 DU CENTRE INFFO

Lieu de ressources, d'analyse et d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage, le [Centre Inffo](#) est une association. Son conseil d'administration est composé de représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, des Régions et de personnalités qualifiées. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs de la formation, il accomplit une mission publique d'information. A ce titre, il conçoit et diffuse des produits et des services d'information, d'expertise et de formation sur le droit, les pratiques et l'environnement de la formation.

Le catalogue des produits et services 2010 présente l'ensemble des productions destinées tant aux praticiens qu'aux entreprises et au grand public.

Le Centre Inffo est dirigé par [Patrick Kessel](#).

www.centre-info.fr

AGENDA

Soirée-débat « [L'économie sociale et solidaire en Italie](#) » organisée par l'ESSCA avec Andrea Bassi, professeur de sociologie à l'université de Bologne. Angers, 18 mars 2010. pascal.glemain@essca.fr

Dîner-débat « [La loi H.P.S.T. peut-elle rendre efficace le système de santé ?](#) » organisé par le CIRIEC-France. Paris (Cercle Républicain), 22 mars 2010. info@ciriec-france.org

Séminaire « [Pratiques managériales dans les organismes de l'économie sociale](#) » organisé par le CIRIEC-France et la Chaire économie sociale et management de l'ESCEM. Paris, 13 avril 2010. amichentef@escem.fr

Xèmes Rencontres du Réseau Inter Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire « [Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société](#) ». Trente (Italie), 10 et 11 juin 2010. conference@euricse.eu

Conférence internationale « [Quel projet de société pour demain ? La contribution des coopératives et des mutuelles au développement économique et social](#) », organisée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Québec, 22 et 23 septembre 2010. louis.favreau@uqo.ca

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org

